

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 644-8222
Renee.loiselle@menv.gouv.qc.ca

Québec, le 21 décembre 2004

Madame Renée Loiselle
Direction des évaluations environnementales
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs
 et réfection de Gentilly – 2
 Question complémentaire

Madame,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet la question suivante.

- Nonobstant le projet de stockage des déchets nucléaires, le projet de réfection de la centrale de Gentilly-2 est-il soumis à une autorisation du ministère de l'Environnement, notamment celle prévue à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) ?

Une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

